

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001047

Séance du jeudi 25 mars 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 139

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 0.2), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 9.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.2.3) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 1.2.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.6) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY (à partir du rapport 1.1.1), Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE jusqu'au rapport 1.2.3) Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 5.6).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE.

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, V. HINCELIN, M. JEANNIN, C. MICHEL, J. PANIER, E. PEQUIGNOT, F. PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.3), J. SCHIRRER, MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.2), P. CHANEY, Y. GUYEN (à partir du rapport 9.1), J. CURTY, C. LINDECKER, M. COTTINY (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE, J. MENIGOZ.

Mandataires : JF. GIRARD, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), JC. ROY, B. FALCINELLA, M. OMOURI, B. RONZI, L. HAKKAR, B. CYPRIANI, E. SASSARD, S. WANLIN, F. FELLMANN, P. BONNET, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 1.2.3), N. BODIN, JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 0.2), A. AVIS, M. FELT (à partir du rapport 9.1), JP. DILLSCHNEIDER, D. HUOT, S. MONLLOR (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS, MO. CRABBE-DIAWARA.

Objet : Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2010

Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2010

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010/2014	Montant prévu BP 2010 (enveloppe totale) : 300 000 €
« Soutien compétitivité »	Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice des Pôles de compétitivité, notamment Microtechnique, le soutien à l'innovation étant un axe fort de la politique de développement économique du Grand Besançon, puisque facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire.

Dans cette logique, dans un contexte de crise et de restructuration de la filière automobile et au regard des perspectives de développement de ces 2 pôles sur des thématiques partagées, le Grand Besançon soutient depuis 2009 le fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur ; la CAPM quant à elle, est partenaire du Pôle des Microtechniques.

Le rapport présente la demande de soutien au fonctionnement de l'association « Véhicule du Futur » pour l'année 2010 pour un montant de 15 000 €, comparable à 2009 (21 000 € sollicités).

I. Pôle Véhicule du Futur : présentation et éléments de contexte

Le Pôle Véhicule du Futur (VDF) constitue, avec le Pôle des Microtechniques, l'un des deux Pôles de compétitivité rayonnant principalement sur le territoire de la Franche-Comté.

Représentant sur le plan industriel pour la Région, 243 entreprises, 64 établissements constructeurs et équipementiers et 44 400 emplois salariés (soit 24 % des effectifs salariés en Franche-Comté), l'impact du Pôle Véhicule du Futur va bien au delà du périmètre de Montbéliard où il est physiquement implanté. En effet, nombreuses sont les entreprises implantées sur le Grand Besançon relevant de la filière microtechnique à être impliquées pour une partie de leur activité sur des marchés liés à l'automobile.

Aujourd'hui et pour les années à venir, la filière automobile en Franche-Comté devrait être profondément impactée par les conséquences de la crise sur le plan national et international : l'action conduite par le Pôle VDF représentera à terme un potentiel d'activités économiques pour les entreprises de notre territoire.

Suite à l'évaluation nationale des Pôles, le Pôle VDF a affiné son plan stratégique. Focalisé initialement sur les nouveaux modes de transport à travers les grands domaines du véhicule propre, des véhicules et réseaux intelligents et de l'excellence de la filière, **le Pôle vise aujourd'hui un positionnement « Véhicules et technologies pour la mobilité urbaine »** (élaboration de solutions pour les véhicules et les mobilités du futur).

II. Contrat de Performance - contexte

La première phase de la politique « Pôles de compétitivité » visait prioritairement à mettre en place et développer des projets de R&D collaboratifs.

La seconde avec les « Contrats de performance » vise à la mise en synergie des Pôles avec l'ensemble des politiques et acteurs de soutien à la recherche et à l'innovation. Il s'agit ainsi de faire converger stratégies et actions, de clarifier les missions et d'éviter les doublons, **afin de construire de véritables « écosystèmes » de croissance et d'innovation.**

Lors de l'évaluation nationale en 2008, les Pôles de compétitivité ont été classés en 3 groupes ; le Pôle Véhicule du Futur fait partie de la deuxième catégorie de Pôles. Ainsi, le Pôle Véhicule du Futur s'engage pour la période 2009-2011 sur des objectifs de performance, ainsi que sur les améliorations nécessaires mises en évidence lors de l'évaluation. En conséquence, le soutien financier prévu par le Contrat de performances est susceptible d'être révisé si le Pôle Véhicule du Futur ne progresse pas suffisamment sur ces axes avant la mi-2010.

A cet égard, le pôle s'engage à collecter et informer les collectivités territoriales quant aux résultats obtenus, sur la base d'indicateurs territoriaux complémentaires aux indicateurs demandés par l'Etat.

III. Présentation du Contrat de Performance du Pôle Véhicule du Futur

La feuille de route stratégique du Pôle Véhicule du Futur pour la période 2009-2011 identifie comme ambition de devenir une **référence européenne pour la conception, la production, l'expérimentation et le déploiement de solutions de transport léger urbain et périurbain**, dans une perspective de développement durable et d'intermodalité.

A cette fin, le Pôle adopte une approche globale, qui comprend plusieurs volets étroitement liés :

- l'étude et la compréhension des nouveaux modes de mobilité,
- le développement de solutions de mobilité urbaine et périurbaine,
- l'expérimentation sur le terrain, en conditions réelles, des solutions développées.

Sur cette base, le Pôle a défini 4 segments stratégiques pour se positionner comme architecte des nouvelles solutions de mobilité urbaine et périurbaine :

- solutions de mobilité urbaine et périurbaine,
- systèmes intelligents de conduite,
- véhicules urbains et périurbains,
- technologies durables pour les transports terrestres.

La mise en œuvre de cette stratégie intègre un programme d'excellence de la filière, mis en œuvre grâce au partenariat avec l'association de sous-traitants Perfo Est. Les enjeux technologiques ainsi identifiés répondent à un double objectif : favoriser le développement du tissu économique local (montée en compétences) et, à terme, positionner le Pôle VDF comme centre d'excellence (projets R&D de long terme).

IV. Programme d'actions porté par le Pôle Véhicule du Futur (2009-2011)

Les objectifs de développement du Pôle et de son écosystème sont hiérarchisés de la manière suivante :

- renforcer l'ancrage territorial par la mise en place d'outils structurants pour le territoire : observatoires, plateformes technologiques, terrains d'expérimentation,
- construire des partenariats avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux,
- articuler l'action du Pôle avec d'autres Pôles de la thématique transport et sur des segments technologiques spécifiques,
- nouer des partenariats avec des clusters européens ou nord américain.

Les principaux axes du programme d'actions peuvent être résumés comme suit :

- apporter aux acteurs du territoire une vision prospective sur les évolutions technologiques et de marché qui les concerne,
- favoriser l'émergence de projets collaboratifs d'innovation,
- construire des partenariats stratégiques avec les pôles nationaux et internationaux pour développer des synergies et des collaborations,
- identifier le besoin en outils structurants (plateformes d'innovation, centres de ressources,...) et accompagner leur mise en œuvre,
- soutenir la création et le développement d'activités nouvelles sur le territoire,
- participer au rayonnement international et à l'attractivité du territoire, notamment en tant que territoire d'expérimentation,
- accompagner la montée en compétence des entreprises, notamment via des formations adaptées et des démarches GPEC,
- favoriser la diffusion de bonnes pratiques pour l'excellence industrielle des entreprises du territoire.

Chacun de ces objectifs a été décliné en actions prioritaires à mener par le Pôle et ses partenaires, échelonnées sur 3 ans.

V. Les 17 partenaires du Pôle Véhicule du Futur

L'Etat, les Conseils Régionaux d'Alsace et de Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs, du Jura, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de Haute-Saône, du Territoire de Belfort, les Communautés d'Agglomération du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard, du Grand Dole, Mulhouse Sud Alsace, Belfortaine, la Communauté Urbaine de Strasbourg et les Communautés de Communes de l'Agglomération de Vesoul et de l'Île Napoléon sont signataires du Contrat de Performances 2009-2011.

VI. Le plan de financement 2010 prévisionnel présenté par le Pôle

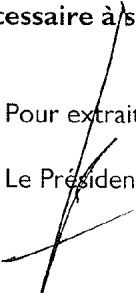
Au regard du soutien financier attendu de la CAPM par le Pôle des Microtechniques, il est proposé de soutenir le Pôle Véhicule du Futur à hauteur d'un montant identique, soit 15 000 € pour l'année 2010 (voir annexe 2 : plan de financement 2010).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la **CAGB** au fonctionnement de l'**Association du Pôle Véhicule du Futur** à hauteur de **15 000 €** pour l'année 2010,
- autorise **Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

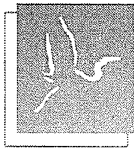
Abstention : 0

PREFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PREFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 01 AVR 2010



CONVENTION
Relative au soutien au fonctionnement pour l'année
2010 du Pôle Véhicule du Futur

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010, d'une part

ET

Le Pôle Véhicule du Futur, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Arnold TRAMAILLE d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la délibération n°XXX du Conseil de Communauté en date du 25 mars 2010,

EXPOSÉ DES MOTIFS

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice des Pôles de compétitivité, notamment Microtechniques, le soutien à l'innovation étant un axe fort de la politique de développement économique du Grand Besançon, puisque facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire.

Dans cette logique, dans un contexte de crise et de restructuration de la filière automobile et au regard des perspectives de développement de ces 2 pôles sur des thématiques partagées, le Grand Besançon soutient depuis 2009 le fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur, la CAPM quant à elle, est partenaire du Pôle des Microtechniques.

Par conséquent, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2010.

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle Véhicule du Futur en 2010 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 15 000 € ; cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière automobile dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité sur la base du programme d'actions figurant en annexe I de cette convention.

2. Programme d'actions

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage à conduire les actions d'animation, de développement et de promotion des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur de la filière automobile conformément au programme d'actions et au budget prévisionnel de 1 545 000 € figurant en annexe I et 2.

3. Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue au Pôle Véhicule du Futur une subvention de 15 000€ pour l'année 2010, pour un budget global de 1 545 000 €, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100 %, soit 15 000 € à la signature de la présente convention.

4. Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'année 2010. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et expire au 31 décembre 2010.

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

5. Obligations du Pôle Véhicule du Futur

Pour faciliter et éviter des désagréments de trésorerie du Pôle Véhicule du Futur et à titre exceptionnel, la CAGB verse le montant total de la subvention en une seule fois à la signature de la présente convention, en revanche et comme par le passé,

- un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et un bilan intermédiaire devront être transmis au Grand Besançon (fin du premier semestre 2010), celui-ci détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention,
- un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et un rapport d'activité final (fin du second semestre 2010), qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le bilan intermédiaire seront également transmis au Grand Besançon.

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle Véhicule du Futur accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle Véhicule du Futur décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par la CAGB.

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

6. Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

7. Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

8. Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle Véhicule du Futur a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

9. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

10. Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président du Pôle
Véhicule du Futur

Arnold TRAMAILLE

Le Président de la
Communauté d'Agglomération

Jean-Louis FOUSSERET

Annexe I : Plan d'actions 2010

Titre de l'action : Animation du Pôle Véhicule du Futur

Le plan d'actions est décrit dans le contrat de performance signé le 17 juillet 2009 par les collectivités territoriales et l'Etat.

Feuilles de route stratégique

Le pôle va faire évoluer les feuilles de route stratégique pour ses quatre segments stratégiques :

- Systèmes et services de mobilité,
- Systèmes intelligence de conduite,
- Véhicules urbains et périurbains,
- Technologies durables pour les transports terrestres.

Et atteindre les objectifs :

- Accroître et diversifier le réseau d'acteurs mobilisables sur les 4 segments stratégiques, notamment au travers de leur participation aux GTI Groupes d'Innovation Technologiques,
- Accroître fortement les projets collaboratifs sur ces thématiques,
- Positionner les collectivités comme acteurs clés en termes d'expérimentation,
- Susciter des collaborations au niveau européen, à travers des appels à projets, commission européenne, interreg,...,
- Evaluer l'opportunité de mettre en place une plateforme d'innovation,
- Mettre en place une plateforme de veille,
- Construire des partenariats avec les cellules de valorisation pour capitaliser sur les travaux de recherche régionaux,
- Développer des partenariats avec d'autres pôles régionaux, nationaux et avec des clusters à l'international, pour assurer une continuité de la chaîne valeur sur certaines briques technologiques,
- Structurer des compétences de formation spécifique sur le territoire,
- Mettre en œuvre des projets / formations au travers des Clés de la Performance.

Les objectifs de développement du Pôle et de son écosystème

Le Pôle va poursuivre le développement des partenariats avec des Pôles de Compétitivité régionaux, nationaux et européens comme il est défini dans le contrat de performance.

Le Pôle organise des missions à l'international pour permettre à des entreprises, laboratoires de recherche, partenaires, d'initier des partenariats et de promouvoir leur savoir faire au travers de salons (Japon, USA...).

Programme d'actions et de suivi

Le Pôle va mettre en œuvre au travers des 8 objectifs prioritaires :

- apporter aux acteurs du territoire une vision prospective sur les évolutions technologiques et de marché qui les concernent : avec notamment, l'évolution de l'observatoire DEC'AUTEX en études DEC'AUTEX 4 et le déploiement de l'Observatoire des Mobilistes,
- favoriser l'émergence de projets collaboratifs, en prospectant les entreprises, les impliquant au travers de l'offre de services et à travers les rencontres internationales Mobilis et les journées techniques DEC'AUTEX. Entretien la cartographie des compétences du territoire,
- construire des synergies et des collaborations,
- identifier le besoin en outils structurants (plateformes d'innovation, centres de ressources,...) et accompagner leur mise en œuvre : finaliser le projet de plateforme d'innovation mobilité,
- soutenir la création et le développement d'activités nouvelles sur le territoire,
- participer au rayonnement international et à l'attractivité du territoire, notamment en tant que territoire d'expérimentation et en organisant des missions à l'international,
- accompagner la montée en compétences des entreprises, notamment via des formations adaptées et des démarches GPEC et en poursuivant les activités Excellence Industrielle PerfoEst. Structurer l'école de design intérieur véhicule,
- favoriser la diffusion de bonnes pratiques pour l'excellence industrielle des entreprises du territoire avec notamment, le projet de l'école du Lean.

Gouvernance

Le Pôle va faire évoluer les organes de gouvernance conformément au contrat de performance avec notamment, la mise en place du comité d'expertise, du comité de prospective et la mise en place des comités de pilotage des segments stratégiques et le déploiement du processus de suivi de projets.

Tableaux de bord et indicateurs

Le Pôle va renseigner les indicateurs globaux de suivi du programme d'actions ainsi que les indicateurs fixés par le Pôle.

Annexe 2 : Plan de financement 2010

Dépenses :

Budget prévisionnel en Euros	2010	
	Montant	%
Dépenses internes		
Salaires	867 800	56 %
Frais de déplacement	63 000	4 %
Frais de structure et frais de gestion	170 000	11 %
Dépenses externes		
Conseil/expertises	293 000	19 %
Communication	151 200	10 %
Total Dépenses € TTC	1 545 000	100 %

Recettes :

Budget prévisionnel en Euros	2010	
	Montant HT	%
Contribution Etat	150 000	
Contribution Collectivités Territoriales	281 500	
Financement Animation	431 500	
Conseil Régional Alsace	21 000	
Conseil Régional Franche-Comté	21 000	
Conseil Général du Doubs	28 500	
Conseil Général du Jura	10 500	
Conseil Général de Haute-Saône	21 000	
Conseil Général du Bas-Rhin	9 500	
Conseil Général du Haut-Rhin	31 000	
Conseil Général du Territoire de Belfort	21 000	
CU Strasbourg	21 000	
CA Mulhouse SA	21 000	
CA Belfort	21 000	
CAP Montbéliard	21 000	
CAG Besançon	21 000	
CCA Vesoul	6 500	
CA Grand Dole	6 500	
Financement Encadrement	498 000	
Conseil Régional Alsace		
Conseil Régional Franche-Comté		
CAP Montbéliard		
Conseil Général du Haut-Rhin + SIZIR Mulhouse+CClle Napoléon		
Total Financements publics	929 500	69 %
Financements privés (cotisations, cotisations progressives, mises à disposition, ventes de services)	615 500	31 %
TOTAL TTC : Budget du Pôle	1 545 000	100 %

Au regard du soutien financier attendu de la CAPM par le Pôle des Microtechniques, il a été décidé de soutenir le Pôle Véhicule du Futur à hauteur d'un montant identique, soit 15 000 € pour l'année 2010 au lieu de 21000 €.

Annexe 3 : Indicateurs territoriaux 2010

Le Pôle s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

Pour les entreprises adhérentes du pôle :

Effectifs
CA Total

Pour les entreprises adhérentes du pôle participant à des projets pôles :

Montant des programmes
Montant des aides publiques liées à ces programmes
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes

Pour les laboratoires

Montant des programmes
Montant des aides publiques
Chercheurs concernés par les programmes
Autres personnels concernés par les programmes
Publications
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes

Nota Bene : Les indicateurs *en italique* font déjà partie des indicateurs SESSI